



P i v o

N°71 ♦ Juin 2012

Principales Informations de Villemoisson-sur-Orge



ÉDITORIAL

Fête des voisins, Fêt'Estival, fêtes dans les écoles, fêtes dans les maisons de retraite, galas et représentations de fin d'année des associations, ... Que de réjouissances en ces mois de mai et juin. Elles ne font que traduire le dynamisme et la convivialité à Villemoisson.

Elles annoncent aussi l'approche des congés estivaux attendus et bien mérités. Mais pour notre collectivité, c'est déjà le moment de penser aux dossiers mis en chantier qui vont se concrétiser cet été ou dès la rentrée de septembre.

Ainsi, nous allons refaire plusieurs voiries pour lesquelles les travaux préparatoires ont déjà commencé. À cette occasion, et avant l'aménagement des voiries pour la voie cyclable qui va traverser la ville, nous allons créer des zones 30. La sécurité des piétons est essentielle pour nous.

Nous allons également finaliser le Plan Local d'Urbanisme après l'avis favorable du commissaire enquêteur et l'accord de la Préfecture sur quelques ajustements.

Le PLU donnera légèrement plus de droits à construire - de l'ordre d'une pièce par logement - des distances minimales entre ouvertures pour préserver un cadre aéré et respectueux des uns et des autres, et il prévoira l'augmentation de la surface globale des espaces boisés qui seront préservés définitivement.

Enfin, parlons finances, celles de la commune. Nous n'avons pas de souci grâce à nos méthodes de gestion. Malgré un contexte difficile, nous dégageons à l'avance une épargne afin de financer nos futurs grands investissements. C'est la seule solution pour ne pas augmenter les impôts qui, je le rappelle, sont beaucoup plus faibles que ceux des communes voisines.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances à ceux qui partent comme à ceux qui restent à Villemoisson.

Avec mon dévouement,
François CHOLLEY, votre maire

CONSTRUCTIBILITÉ

Majoration des droits à construire

La loi n° 2012-376 du 20 mars 2012 permet de majorer les droits à construire de 30 % pendant trois ans, sauf avis contraire de la mairie.

La modalité de calcul de la majoration des droits à construire porte uniquement sur la majoration des droits à construire résultant directement du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) ou indirectement des règles de hauteur de constructions et/ou d'emprise au sol et/ou de gabarit.

La majoration s'applique de plein droit à compter du 20 décembre 2012 si aucune consultation n'est effectuée.

La loi prévoit que la commune peut prendre une délibération au titre de l'article L.123-1-11-1 afin de prévoir que la majoration automatique ne s'applique pas sur l'ensemble du territoire ou uniquement sur certaines parties de celui-ci. Cette possibilité n'est autorisée qu'après que les habitants aient été informés et consultés selon les modalités de participation du public.

Afin de recueillir l'avis de la population, une note d'information et un registre des observations du public seront mis à sa disposition du 7 juillet 2012 au 7 septembre 2012 aux horaires d'ouverture de la mairie, et le

8 septembre 2012 lors de la journée des associations.

Nous proposons de ne pas appliquer la majoration de 30 % car elle ne dure que trois ans et que le PLU en cours d'élaboration prévoit déjà une majoration de 15 %, ce qui paraît utile et suffisant, sans remettre en cause l'urbanisme plat et aéré de la commune voulu par les habitants.

À l'issue de cette concertation, une synthèse des observations sera tenue à la disposition de la population et le Conseil municipal devra délibérer pour accepter ou non la majoration.

dernière minute

Au moment où paraît ce numéro, l'abrogation de cette loi est à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale prévue en juillet.

En cas de vote adoptant la suppression de cette mesure, l'enquête publique deviendrait automatiquement caduque.



p. 6

FINANCES
BS 2012



p. 10

FÊTE DES VOISINS 2012



p. 12

ANIMATION
Sortir à Villemoisson

NUISANCEDes pigeons et **des hommes...**

Si la présence de pigeons dans nos campagnes et nos villes ainsi que, en ce qui concerne Villemoisson, dans le campanile de l'église St-Joseph au centre ville, n'est pas une nouveauté, la mairie est, depuis maintenant plusieurs semaines, interpellée par quelques riverains de ce quartier, sur la prolifération de ces oiseaux nichant dans le campanile. D'aucuns, pour se plaindre de leur présence sur les toitures environnantes et des désagréments qu'ils procurent, d'autres, pour s'émouvoir du sort de ces petites bêtes. Bien que les communes n'aient aucune responsabilité en la matière, le service technique municipal est intervenu pour récupérer huit oisillons et les confier à une association de protection des oiseaux, puis, a grillagé les trois ouvertures du campanile, tout en ayant prévenu que si le campanile leur était « interdit », il était probable que les pigeons ne disparaîtraient pas du quartier pour autant ... ou iraient nicher ailleurs.

En tout état de cause, leur élimination n'est ni souhaitable ni réalisable, ni même durable. En revanche, **il est indispensable pour obtenir une autorégulation des populations de pigeons,**



en bonne santé, de ne surtout pas les nourrir - ce qui est d'ailleurs interdit par le règlement sanitaire départemental - et de ne pas leur offrir de lieu d'hébergement. C'est en effet par le manque de minéraux et de vitamines dû au nourrissage par les humains que les pigeons souffrent de déficience alimentaire, deviennent malades et se contaminent de génération en génération.

À bon entendeur ...

ARRÊTÉ MUNICIPALRamonage des **fours, fourneaux et cheminées**

Comme le prévoit l'Article L. 2213-27 du Code général des collectivités territoriales, le maire est tenu de vérifier ou de faire vérifier l'état des cheminées dans sa commune.

Ainsi, un arrêté municipal a été pris en date du 16 mai 2012 prescrivant à titre permanent et sur l'ensemble du territoire que le ramonage des fours, fourneaux et cheminées de maisons, doit être effectué au moins une fois chaque année.

Concrètement, cela signifie que tout utilisateur est tenu de procéder ou de faire procéder au ramonage et doit être en mesure de prouver que ce travail a bien été effectué en produisant un certificat délivré par des organismes professionnels chargés de cette opération. Il en va de votre sécurité pour éviter les feux de cheminée.

ÉCOCITOYENNETÉLa mairie agit pour **l'environnement**

Début avril, les services municipaux ont constaté un dépôt considérable de gravats, immondices et déchets en tout genre sur un terrain privé dans la zone d'activité des Meulières, situation inacceptable au regard du respect de l'environnement et en infraction avec le règlement d'urbanisme. Le maire est alors intervenu auprès du locataire et du propriétaire en les mettant en demeure de nettoyer le terrain. Rapidement, le terrain a été remis en état.



Avant



Après

BÂTIMENTS

Mairie



▲
Réparation de la verrière : remplacement de vitres brisées et remplacement du vitrage affaibli au fil du temps.

Équipement



▲
Parc des Érables (terrain de boules) : pose de 2 spots supplémentaires pour améliorer l'éclairage .



▲
Parc des Érables : pose de 6 poubelles en remplacement de celles dégradées.

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU : vers la conclusion

L'enquête publique relative à la révision du POS et transformation en PLU est terminée depuis le 13 avril 2012. Le commissaire-enquêteur a remis son rapport le 25 mai 2012.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable avec deux réserves :

- pas de réduction de la distance d'implantation aux limites séparatives d'une zone en EBC (espaces boisés classés) au-delà de 4 m,
- pas de construction, ni d'antenne... en zone N ou EBC,

et cinq recommandations :

1/ augmentation du COS et de l'emprise au sol de 15 %,

2/ augmentation du COS de 20 % pour la construction de Bâtiments Basse Consommation,

3/ augmentation de l'emprise au sol pour la réalisation de logements sociaux,

4/ mise en place d'une veille foncière pour favoriser la construction de logements sociaux,

5/ adaptation du nombre de places de stationnement à la taille des logements.



La ville va tenir compte de ces remarques et le dossier final sera soumis au Conseil municipal de septembre pour approbation. Nous proposons d'accepter ces réserves et recommandations car elles ne remettent pas en cause la nature du projet soumis à l'enquête.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Les conseillers enfants « se mouillent » pour Ekpé !

Dans le cadre de la correspondance entre Ekpé et le CME de Villemoisson, les conseillers ont découvert l'envie d'Ekpé de posséder des maillots de sport et des ballons de football.

C'est ainsi que leur est venue l'idée de participer à la brocante du dimanche 29 avril dernier, organisée par l'association « Les enfants d'Olinda », afin de récolter des fonds en vendant des objets personnels : billes, jeux, dvd, petchups, poupées, livres, bijoux, vêtements, peluches...

Ils se sont inscrits à cette brocante et ont réservé un emplacement de 4 m offert gracieusement par l'association. Dès 7h du matin, ils se sont installés sous une pluie battante - heureusement abrités par un barnum prêté par VEF. Les conseillers, nombreux sur le stand, vantaient leurs articles et déambulaient également à travers la brocante pour faire la promotion de certains jeux. Finalement, en début d'après-midi, le soleil s'est invité dans la partie... et... un peu plus de 250 € ont été récoltés ce jour-là.

Rénovation et embellissement
du parcours sportif des Érables

En partenariat avec le service technique municipal, le CME a prévu de rénover et d'embellir le parcours sportif des Érables.



Plusieurs mercredis des mois de mai et juin vont donc être consacrés à cette rénovation. Par rapport au parcours existant, concernant les montants en bois, il s'agit de poncer avec de la paille de fer ou du papier de verre, de brosser les impuretés avec une brosse, de

peindre au rouleau ou au pinceau avec du « Bondex », de désherber aux pieds des poteaux pour dénuder le bas.

Sous la houlette de José DURO, agent du service technique et d'Anne-Marie VERGELIN, animatrice du CME, dans la joie et la bonne humeur, les jeunes conseillers ont retroussé leurs manches et se sont frottés aux joies du bricolage, grande première pour la plupart d'entre eux.

Le CME prendra en charge 500 € sur le budget de 2 863.97 € de dépenses envisagées.

Cérémonie
du 8 mai 1945

En présence de Monsieur le Maire, toutes les générations, dont les jeunes élus du Conseil Municipal d'Enfants, étaient représentées auprès des anciens combattants, pour commémorer la Victoire de la seconde guerre mondiale et rendre hommage aux soldats et civils tombés pour la France, « ... au courage, au sacrifice de toutes celles et de tous ceux qui n'ont jamais désespéré ».

ÉCOLES

« Feezzy » par les élèves de l'école des Érables

Le 8 juin dernier a eu lieu à l'Espace Marcel Carné de Saint-Michel-sur-Orge, le concert « Feezzy et le village Fanfare », conte musical chanté par tous les élèves de l'école élémentaire Les Érables, accompagnés par la fanfare de l'orchestre de la Police Nationale.



Cette soirée fut, pour les enfants, l'aboutissement de toute une année de travail, d'apprentissage des chants avec leurs enseignants et un professeur de musique délégué par le conservatoire de musique de Villemoisson. Chaque semaine, depuis le mois de janvier, ce professeur est intervenu dans l'école en prenant des groupes de 2 classes durant une heure. Une partie des musiciens de l'orchestre s'est également rendue à l'école pour présenter les différents instruments aux élèves. Ceux-ci les ont reçus en leur offrant divers présents : maquette, affiches, cartes, chants...

Ce projet, soutenu par la mairie, a été réalisé suite à un appel à projet aux écoles auquel a répondu l'école élémentaire des Érables en juin 2012. Il est le fruit d'un partenariat entre l'Éducation Nationale et le Ministère de l'Intérieur. L'objectif pour les enseignants a été, à travers ce projet, de travailler avec leurs élèves, différentes compétences artistiques, de citoyenneté... en bénéficiant de la présence exceptionnelle de cet orchestre de professionnels.

Les familles, parents, frères et sœurs, grand parents, amis, invités divers ont répondu présents à l'invitation ! De

l'entrée des enfants classe par classe, à l'arrivée des musiciens et jusqu'au final, les applaudissements n'ont eu de cesse ! Les morceaux interprétés avec fièvre et brio par les élèves ont enthousiasmé l'ensemble des spectateurs et un immense sentiment de fierté a animé les parents debout et en délire à la fin de ce spectacle !

L'ensemble des professeurs, les musiciens et l'enseignante du conservatoire



ont été remerciés pour leur investissement et leur travail de toute cette année auprès des enfants. De magnifiques bouquets leur ont été offerts par l'ensemble des familles de l'école.

Grâce à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ce projet a pu bénéficier de l'Espace Marcel Carné pour cette représentation unique.

témoignages

« C'était bien parce qu'il y avait des musiciens et que ça criait vraiment pour le chant final. J'ai bien aimé parce qu'on s'était vraiment entraîné et c'était la première fois que je vais sur scène. »

Ludivine, CE1

« Super spectacle, on était super fiers de chanter devant nos parents. »

Guillaume, CM2

« Merci à tous les enseignants d'avoir monté ce grand et magnifique projet collectif. »

Des parents



Budget supplémentaire 2012

Il s'agit de reprendre l'excédent 2011, de procéder à son affectation, et, accessoirement de procéder à quelques ajustements sur le budget primitif.

FONCTIONNEMENT

Recettes supplémentaires : 764 k€	
Reprise d'excédent 2011	689 k€
Compléments (redevances, remboursements subventions contrats CAE)	75 k€
Dépenses : 764 k€	
Ajustements divers	95 k€
Ajustement frais de personnel (recrutement de 6 agents en contrat CAE)	108 k€
Dépenses imprévues	37 k€
Transfert supplémentaire à la section investissement (1)	524 k€

INVESTISSEMENT

Recettes : 529 k€	
Transfert de la section de fonctionnement (1)	524 k€
Subventions (réserve parlementaire)	5 k€
Dépenses : 529 k€	
Remplacement chaudière Mousset	25 k€
Informatique mairie (restructuration complète)	40 k€
Panneaux électroniques d'affichage	35 k€
Provision contrat régional	350 k€
Divers travaux bâtiments	52 k€
Divers	27 k€



Exécution du budget 2011 (en k€) Clôture des comptes

	RECETTES		DÉPENSES	
	Réalisées 2010	Réalisées 2011	Réalisées 2010	Réalisées 2011
FONCTIONNEMENT	5 597 (réalisées à 103%)	5 695 (réalisées à 105%)	4 773 (réalisées à 96%)	4 441 (réalisées à 92%)
INVESTISSEMENT	1 860 (réalisées à 90%)	1 159 (réalisées à 91%)	2 202 (réalisées à 87%)	1 724 (réalisées à 92%)
TOTAL	7 457	6 854	6 975	6 165

Ratios financiers/habitant

(strate : communes de 5 000 habitants à moins de 10 000)

Informations financières	Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (source : DGCL - 2010)
Dépenses réelles de fonctionnement	636,49	959,00
Produits des impositions directes	392,46	464,00
Recettes réelles de fonctionnement	750,54	1 177,00
Dépenses d'équipement brut	107,78	310,58
Encours de la dette	326,43	936,00
Dotations État	130,47	224,80

Commentaires

- Une commune avec moins d'impôts que les communes équivalentes, mais recevant aussi moins de dotation de l'État.
- Une dette faible et des capacités de financement pour les grands programmes à venir.
- Un entretien régulier de nos bâtiments, voiries et autres pour que tout reste performant.

expression des élus non majoritairespivo

Pas d'augmentation des **impôts locaux en 2012...**

Pourquoi les taux communaux de vos impôts locaux n'augmentent pas cette année ?

Un peu d'histoire.

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2011, les conseillers ont adopté le budget primitif pour 2012.

Ce vote est intervenu prématurément.

Même si « gouverner c'est prévoir », nous sommes en droit de nous interroger sur l'efficacité de la gouvernance et la capacité d'anticipation de la majorité municipalité. En effet, le budget présenté est incomplet, notamment il manque tous les éléments touchant aux dotations budgétaires. Or, légalement, les municipalités ont jusqu'à la fin mars pour adopter leur budget.

Les élus de « Mieux Vivre à Villemoisson » ont proposé dès le 15 décembre 2011 **de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.**

Parce-ce-que notre encours de dette est inférieur à la moyenne des villes de même taille et c'est aussi le cas hélas pour nos dépenses de fonctionnement.

La moyenne des dépenses d'équipement par habitant calculée par la Direction générale des collectivités territoriales (DGCL) pour les villes de même taille est de 357 € par habitant contre 37,14 € à Villemoisson, soit 10 fois moins.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, elle est en moyenne de 945 € par habitant pour 683 € à Villemoisson.

Parce-ce-que les augmentations liées aux tarifs et à la fiscalité locale auraient généré 182 000 € de recettes supplémentaires.

Parce-ce-que le budget proposé aux habitants est un budget « low cost » avec de nombreuses dépenses utiles revues à la baisse.

Parce-ce-que beaucoup de familles sont pénalisées par le gel des salaires, l'augmentation des prix et la très forte tension économique qui accentue le chômage et la précarité de l'emploi.

Conclusion : plus d'impôts et en retour moins de prestations alors que la situation financière de la commune est des plus confortable et que la Municipalité dépense beaucoup moins pour ses habitants que d'autres communes.

C'est pourquoi, nous avons suggéré au Maire d'opérer une pause sur l'augmentation de la fiscalité et de ne pas augmenter les impôts cette année.

Proposition rejetée sans appel car la commune bénéficie d'une bonne gestion.

SURPRISE !

Lors du Conseil Municipal du 22 mars 2012, M. le Maire a changé radicalement d'avis en

se ralliant à notre proposition sans apporter d'explication.

Les taux d'imposition de la commune ne changent pas en 2012.

Si nous sommes satisfaits, pour les Villemoissonnais, d'avoir été entendus, reste à connaître la motivation de ce revirement à 180 degrés ?

Hypothèses :

Nos arguments sont légitimes et dans ce cas c'est l'aveu que la gestion des finances communales n'est pas bonne ;

La majorité a voulu délivrer aux habitants un message subliminal dans cette période politique cruciale pour le pays.

Ces deux hypothèses sont probablement vraies.

« C'est véritablement s'enrichir que de répondre à ses besoins » **Confucius.**

Les élus de « Mieux Vivre à Villemoisson » vous souhaitent un bel été.

Nous contacter : nadine.raquillet@orange.fr
06 16 87 04 87

Focus		
Progression des taux communaux Villemoissonnais	2010	2011
Taxe foncière	+ 3,23	+3,13
Taxe d'habitation	+ 3,30	+ 2,90

LE CLUB ADOS

L'Europe au menu

En 2012, l'équipe d'animation du club ados a choisi de développer le thème de L'Europe dans le cadre de sa démarche culturelle. Objectif : découvrir ou redécouvrir les 27 pays de l'union sous des angles différents des schémas scolaires.



Ainsi, depuis quelques temps, nos adolescents jouent au squash anglais ou au croquet, construisent des maquettes de monuments, ont inventé un jeu de société sur l'union européenne... Les spécialités culinaires sont aussi à l'honneur. À chaque période de vacances, la petite kitchenette du club ados est mise à l'épreuve pour des réalisations ensemble de mets européens servis à l'occasion de goûters ou repas de veillée. Durant les vacances de Pâques,



15 coustots en herbe ont pu profiter de manière plus approfondie d'un stage animé par un véritable chef dans une belle cuisine parisienne. Une belle expérience où les jeunes ont appris autant que dégusté.

Les projets à venir sont nombreux comme une journée Highland-Games, sorte de grande olympiade gaélique, ou bien encore un mini-séjour à Strasbourg alliant culture et loisir en octobre prochain.

PROGRAMME

Les activités de l'été

Les jeunes, dès l'âge de 11 ans, mais aussi les plus grands, pourront cet été profiter d'un bon nombre de projets proposés par la structure. En voici quelques exemples.



**Le club-ados sera fermé
du 30 juillet au 24 août inclus.**

Contact :

club ados - avenue des Gardes Messiers (face au Ludion)
01 69 04 56 24 (du lundi au vendredi entre 14h00 et 19h)

- **Expo « Rétro-Game » :**
venez nombreux du 2 au 5 juillet redécouvrir les vieilles consoles de jeux vidéo
- **Mini-stages et ateliers de découverte sur 2 à 4 matinées :**
création de BD, équitation, « Vie ma Ville » (projet vidéo), atelier bricolage « notre billard hollandais », atelier confection de stand kermesse
- **Journées jeux d'eau, baignade et jeux de plage :**
piscine à vague d'Étampes et de Draveil, base de loisirs de Bois-le-Roi, l'événement « Villemoisson-Plage »
- **Journée parisienne :**
musée des arts forains, journée friperies
- **Sessions sportives :**
tennis, pétanque, gamelle, labyrinthe-lazer
- **Nocturnes :**
soirée barbecue, mini-camping, soirée des jeunes...

Le programme définitif sera disponible au club-ados à partir du 18 juin.

SOUTIEN

Le Fond Départemental d'Aide **aux Jeunes (FDAJ)**

Le FDAJ est un dispositif du Conseil général destiné à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 18 à 25 ans en leur allouant des aides.

Quelles sont ces aides ?

Ces aides sont individuelles et temporaires. Elles peuvent avoir un caractère de secours exceptionnel mais doivent surtout s'inscrire dans un processus d'insertion et servir aux actions suivantes :

- apporter un soutien à la vie quotidienne
- aider au transport, à la subsistance, au logement
- participer à des frais de formation
- participer à la construction d'un projet professionnel.

Qui peut en bénéficier ?

Il faut être âgé entre 18 et 25 ans, être de nationalité française ou pour les étrangers

disposer d'un titre de séjour, avoir des difficultés d'insertion professionnelle, disposer de ressources faibles ou nulles.

Quelle démarche faut-il entreprendre pour bénéficier de cette aide ?

La commune a passé une convention avec le Conseil général pour que les jeunes villemoissonnais puissent bénéficier de ce dispositif.

Les jeunes intéressés peuvent s'adresser au club ados (ils seront orientés vers le CCAS), ou directement au CCAS. Les services municipaux prendront contact avec un référent de la mission locale qui

accueillera et accompagnera les demandeurs dans le montage de leur dossier.

Une commission animée et coordonnée par le Conseil général, composée de partenaires sociaux (MDS, CCAS, mission locale) se réunit mensuellement pour examiner les demandes à la mission locale de Saint-Michel-sur-Orge dont notre commune dépend.

Un représentant du CCAS ou du club ados assistera à la commission pour défendre les dossiers.

LA SORTIE DE PRINTEMPS

De Gien à Briare :

une journée enrichissante et bien remplie

102 personnes - et presque autant de parapluies ! ... se sont retrouvées pour un départ à 7 heures le mardi 22 mai afin de prendre la route du Loiret, en direction de Gien/Briare.

Après une petite pose café sur le trajet, un groupe est parti en direction de Gien pour la visite du musée qui abrite une importante collection de faïences fines, de porcelaine et de très belle vaisselle. L'autre groupe a pris le chemin de Briare, pour la visite du musée de la mosaïque et des émaux sans oublier l'église construite entre 1890 et 1895, inspirée du romano-byzantin. Son originalité vient des émaux qui la décorent, à l'extérieur et à l'intérieur, par son sol entièrement recouvert de mosaïques aux motifs symboliques. Puis les deux groupes se sont retrouvés au restaurant où l'accueil du patron a été très agréable, l'ambiance excellente et le repas très bon.

L'après-midi, 1h30 de promenade en bateau sur le Pont-Canal de Briare, unique au monde, auquel Gustave EIFFEL a collaboré. Nous avons également longé le pont métallique le plus long d'Europe (662,69 m). Les groupes ont ainsi alterné les visites l'après-midi, et à 20 heures chacun était de retour à Villemoisson.

Une journée sous un ciel bas mais une ambiance très conviviale... chacun pouvant à loisir discuter avec François CHOLLEY, le maire, qui était du voyage.

Nous avons constaté que, pour diverses raisons, certaines personnes ne pouvaient venir à cette sortie mais qu'elles aimaient faire la fête ! C'est pourquoi, à l'occasion du

goûter en mars 2013, nous vous proposerons un goûter « costumé » et vous pourrez danser aux rythmes d'un orchestre. Nous espérons que vous aurez plaisir à y participer.

Toutes ces animations sont organisées par le Centre Communal d'Action Sociale. Vous pouvez y participer, mais en vous étant préalablement inscrit en mairie auprès du secrétariat du CCAS : 01 69 51 56 19



seniorspivo



PARTAGE

Fête des voisins



Cette année encore, les habitants ont profité de cette manifestation nationale pour se retrouver dans leur quartier, à leur initiative, pour passer ensemble, un moment festif et familial.

La municipalité se réjouit de ces initiatives qui contribuent au « mieux vivre ensemble » des Villemoissonnais. Le maire était présent à certaines, mais impossible d'assister à toutes en même temps...



Quartier Vieux Logis

Deuxième année consécutive pour la fête des voisins organisée au MVL. De nouveau, de très nombreux Villemoissonnais du quartier ont répondu présents. À cette occasion, une quarantaine de personnes environ se sont retrouvées dans une ambiance de franche bonne humeur. L'occasion de faire connaissance ou, pour certains, de se revoir et découvrir les talents culinaires des uns et des autres. Cette année le temps clément a permis de passer la soirée sur le gazon du parc. Édition à renouveler et à perpétuer dans d'autres quartiers !



Rue des Marguerites

Une vingtaine de voisins a répondu « présent » pour partager ce moment fort convivial. Tout le monde avait apporté sa petite touche gourmande. Les adultes et les enfants sont tous ravis de s'être amusés ensemble. Chacun a hâte de recommencer l'année prochaine ou pour une autre fête, si l'occasion se présente !



Rue de Montlhéry

Pour la deuxième année consécutive, une quarantaine d'habitants de la rue a profité de la fermeture de la voie pour se retrouver sur la chaussée autour d'un buffet festif et convivial. La bonne humeur était au rendez-vous, la soirée animée par les talents d'accordéoniste méconnus de Charlie, petit clin d'œil à un autre Villemoissonnais, « Aimable ».

Les plus jeunes ont pu aussi profiter de cet espace inhabituel pour tester vélos et patins à roulettes, entre deux parties de pingpong.



Résidence de Séquigny

Une première pour la résidence ! Locataires et propriétaires se sont mobilisés pour confectionner le buffet. Une première réussie puisque la copropriété a décidé de se réunir à nouveau pour un barbecue au retour des vacances d'été, sans raison particulière cette fois, si ce n'est la convivialité.

D'autres rues ou quartiers se sont réunis, comme par exemple, le quartier Fonds de Calais. N'hésitez pas l'an prochain à nous adresser quelques photos sur vos rencontres.

ANNIVERSAIRE

VEF fête ses 20 ans

L'association « Villemoisson En Fête » a été créée en janvier 1992. Depuis 20 ans, le Président Jean-Claude JOLY et toute son équipe de fidèles bénévoles vous proposent des animations variées, pour tout public.



Il était donc nécessaire de fêter cet évènement en proposant à tous les villemoissonnais, de tout âge, de partager cette fête anniversaire.

Les petits de 4 ans à 12 ans, disposaient de 20 structures gonflables, variées,

adaptées à leur âge, pour s'ébattre dans le parc des Érables. Pour les adolescents et les adultes, 10 jeux géants en bois étaient installés sur des tables. Deux musiciens ont animé cette journée par des musiques variées et certains n'ont pas hésité à se laisser aller à quelques pas de danse. Les plus jeunes pouvaient également, tout l'après midi, se balader dans le parc à dos de poneys. Ils ont beaucoup apprécié ces petits animaux si doux et si sympathiques. Enfin, il fallait bien penser à se restaurer : un apéritif a été offert à tous les visiteurs, et des tables étaient dressées pour leur permettre de déguster moules, grillades, frites...



Mais le plus grand succès de cette journée était, sans conteste, le petit train touristique qui vous promenait dans Villemoisson. Vers 16 h, il avait déjà accueilli 2000 passagers ! Certains ont dû se prendre au jeu, et l'emprunter plusieurs fois ! Devant un tel succès, nul doute, il reviendra !

Ce fut une excellente journée, sans pluie... malgré un vent assez fort et plutôt frais.

ÉVÈNEMENT

17^e Fête des vins et fromages

Les 24 et 25 mars dernier a eu lieu la 17^e édition de la Fête des vins et fromages proposée par l'association Villemoisson En Fête. Cette année encore, le succès ne s'est pas démenti !



Les visiteurs viennent toujours plus nombreux découvrir les vins et autres spécialités régionales qui leur sont proposés par plus de 60 exposants de toutes les régions de France.

C'est aussi le rendez-vous des amis : les espaces dégustation mis à la disposition des visiteurs sont toujours très animés : on déguste, on discute, on compare... Les achats sont facilités par l'aide apportée par les « porteurs » qui vous accompagnent pendant vos achats et jusqu'à votre voiture.

La tombola a permis à 30 chanceux de repartir avec des lots de bouteilles de

vins, des charcuteries, des foies gras, etc...

Et le week-end se termine, comme chaque année, par un concours de dégustation de vins... et la promesse de se retrouver l'an prochain !

La Fête des vins est aussi un temps fort du jumelage avec Bad Schwartau. Une nombreuse délégation a participé à cette manifestation. Le Big Band de notre ville jumelle a fait spécialement le déplacement pour nous distraire. Il s'est même rendu sur le marché de Villemoisson pour offrir un concert aux acheteurs.

MÉDIATHÈQUE



Concours d'écriture de nouvelles

Plus que quelques jours pour finaliser votre texte !



Renseignements et règlement à la médiathèque Andrée CHEDID (parc Lussiana) ou au 01 69 04 67 06.

Date limite de dépôt des textes : 15 juillet 2012.

Sortir à **Villemoisson**

ANIMATION

Vendredi 13 juillet
à partir de 19h
Fête nationale
par la municipalité et VEF
Parc des Érables

FORUM

Samedi 8 septembre
10h - 18h
Journée des associations
Salle polyvalente des Érables

ANIMATION

Dimanche 23 septembre
11h - 18h30
Kermesse paroissiale
par les Amis de St-Joseph
Parc des Érables

BROCANTE

Dimanche 30 septembre
9h - 18h
26^e brocante du CCAS
Centre ville

THÉÂTRE

Vendredi 5 octobre/20h30
**«Grand appartement
entre amants»** par la municipalité
Le Ludion

ANIMATION ENFANTS/ JEUNES

Dimanche 7 octobre
14h - 17h
Chasse aux trésors
par le CME et le club ados
Dans la ville

ÉVÈNEMENT

Samedi 13 octobre
à partir de 14h30
Journée de la citoyenneté
par la municipalité
Le Ludion

THÉÂTRE

Vendredi 19 octobre
21h
« La promesse de l'aube »
par l'EMC
Le Ludion

ANIMATION

Samedi 20 octobre/20h30
Loto
par l'association SONIA
Salle polyvalente des Érables

OPÉRETTE

Dimanche 21 octobre/15h
« Les contes de Perrault »
(association A VOCE GIUSTA)
par la municipalité
Le Ludion

MUSIQUE

Vendredi 9 novembre 21h
Haidouti Orkestar
(fanfare balkano-turque)
par l'EMC
Le Ludion



À NOTER

Mairie : horaires d'été

Durant la période estivale, du **30 juillet au 18 août**, la mairie sera fermée les samedis matin, jeudis matin et vendredis après-midi.



SORTIR À VILLEMUISSON

La plaquette de la saison 2012-2013 sera disponible en mairie fin août.

ESPACE MARCEL CARNÉ

L'ouverture de la billetterie aura lieu le samedi 8 septembre 2012
9h - 12h/14h - 17h

Modalités de réservation pour les spectacles proposés par l'EMC :

- sur place du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30
- par courrier (joindre à votre règlement une enveloppe timbrée à vos noms et adresse)
- le jour du spectacle (ouverture de la billetterie à partir de 20h, dans la limite des places disponibles).